



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Communiqué de presse commun

Rencontre entre le Conseil d'Etat et l'Association Région Val-de-Ruz

La chancellerie d'Etat communique:

Dans le cadre des traditionnelles rencontres annuelles, le Conseil d'Etat a accueilli mercredi 21 mai 2008 au Château de Neuchâtel l'Association Région Val-de-Ruz (ARVR), emmenée par son président M. Oscar Oppliger. Cette rencontre a permis d'examiner de nombreuses questions d'actualité concernant l'Etat et l'ARVR.

Guichet social unique

A l'ARVR qui s'est enquis des démarches menées au niveau cantonal concernant l'intégration des agences AVS communales au sein des Services sociaux intercommunaux, le Conseil d'Etat a informé qu'il prendra cet automne un arrêté afin de finaliser cette intégration, qui permettra de réduire de 62 à 10 le nombre d'agences AVS dans le canton. Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil d'Etat a rappelé que ces regroupements doivent être initiés par les communes et que cette régionalisation nécessite une adaptation de la réglementation communale existante afin de correspondre aux structures des nouveaux services sociaux intercommunaux. Quant au but de cette régionalisation, il vise une gestion plus adéquate des dossiers en facilitant la collaboration avec les organes institutionnels ; cette régionalisation permettra en outre une qualité accrue des prestations et des informations.

Sur le plan financier, les agences AVS perçoivent actuellement, selon les normes fédérales, une indemnité de 1,48 francs par habitant, qui sera portée à 1,77 francs dès que les nouvelles structures entreront en vigueur.

Autonomie énergétique : développement des projets éoliens dans le canton

L'ARVR a souhaité connaître la position du Conseil d'Etat concernant le développement des projets éoliens dans leur ensemble. Le Conseil d'Etat a répondu que conformément à la législation cantonale et au regard de fiches de coordination établies en collaboration avec les communes, quatre sites éoliens ont été retenus, soit : Chaumont, le Crêt Meuron, la Montagne de Buttes et le Mont-Racine (sur la commune des Planchettes).

Actuellement, des discussions sont en cours pour le site de Chaumont et une autorisation de construire est sur le point d'être délivrée pour le Crêt Meuron. Un projet de parc éolien est par ailleurs à l'étude sur le site de la Joux du Plâne et des discussions sont menées avec le Canton de Berne pour l'implantation d'un parc entre Neuchâtel et Berne.

L'ARVR a rappelé sa réelle volonté politique d'aller de l'avant dans le domaine énergétique dans le cadre du contrat de région.

Fusion de communes

Le Conseil d'Etat s'est dit toujours plus convaincu que la stratégie des fusions est juste et que le canton doit se restructurer et les communes se regrouper, voire fusionner ; une conviction renforcée au vu de ce qui se passe au Val-de-Travers et à la Tène – un projet de fusion est par ailleurs en travail à Boudry-Bevaix-Cortailod.

Le Conseil d'Etat perçoit l'effet porteur induit par de telles fusions dans le dynamisme de la région. L'intérêt pour le canton et les communes à favoriser ces regroupements s'inscrit aussi dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), un point de vue partagé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a encore rappelé le fonds d'appui de 20 millions de francs, accepté par le Grand Conseil, affecté à cette fin. Ce fonds a été créé par une partie de l'or excédentaire de la BNS, dont 10 millions sont affectés au Val-de-Travers et environ 2 millions pour la Tène.

L'ARVR, de son côté, qui mène des travaux sur une fusion par grappes des communes du Val-de-Ruz, n'a pas caché que le résultat n'est pas concluant actuellement et qu'une réflexion sur un regroupement complet sera peut-être à envisager en discussion avec les nouvelles autorités communales en place. « La Région Val-de-Ruz a été créée il y a bientôt 25 ans, donc si on ne veut pas coiffer Sainte-Catherine, il faut peut-être songer à se marier ! », a lancé en souriant le président de l'ARVR.

Politique sportive cantonale

L'ARVR a informé le Conseil d'Etat que c'est M. Gilbert Schulé, conseiller communal à Fontaines, qui représentera l'ARVR au sein du comité opérationnel du sport neuchâtelois dans le cadre du mode de collaboration en matière de politique sportive cantonale mis en place début 2008 dans le canton de Neuchâtel par l'Etat et les villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle. Le comité opérationnel met en oeuvre la stratégie générale du sport neuchâtelois définie par un comité de pilotage, auquel il propose des projets basés sur la collaboration et la coordination ainsi que l'utilisation efficace des ressources et exécute les décisions prises par le comité de pilotage. Le comité opérationnel siège quatre fois par an au minimum.

Composé de cinq personnes et présidé par la cheffe du Service des sports cantonal, le comité opérationnel regroupe les chefs des services des sports des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ainsi que les responsables des sports de l'Association du Val-de-Travers et de celle du Val-de-Ruz.

Neuchâtel, le 26 mai 2008